

CIRCULAIRE N° 51 / 2022 - 26 septembre 2022

Objet : Concours « SE CONSTRUIRE CITOYEN »

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chers (es) collègues,

Nos concours sont la vitrine de notre mission associative et le moyen de mieux faire connaître notre fonction et les principes et valeurs afférents qui guident notre action. Vous voudrez bien trouver ci-dessous les informations relatives au lancement de notre concours « **Se construire Citoyen 2022/2023** », des propositions de sa mise en œuvre, ainsi qu'un calendrier prévisionnel pour cette nouvelle édition.

Au-delà des objectifs du concours et des critères d'éligibilité des dossiers, il conviendrait aujourd'hui à chaque Union de mettre en œuvre la méthodologie suivante :

- 1) Dès la rentrée**, chaque Président d'Union sollicitera son DASEN pour lui demander d'adresser un courrier d'encouragement à participer au concours 2022/2023 à toutes ses écoles et collèges. (Voir le modèle sur le site de la Fédération)
- 2) Dès la rentrée**, chaque Président de délégation pourra solliciter son ou ses IEN et/ou CPAIEN de circonscription pour établir ensemble un inventaire des projets d'écoles 2022/2023, afin de repérer les projets éligibles susceptibles d'être proposés au concours.
- 3) Dès lors que ces 2 étapes seront réalisées**, les DDEN pourront, soit lors du premier conseil d'école, solliciter des participations au concours 2022/2023, en remettant les documents du concours joints (règlement concours 2022/2023, livret du concours, fiche de candidature, affiche, diplôme, logo, etc...)
- 4) Avant les vacances de fin d'année civile**, chaque fiche d'inscription, validée par le DDEN de l'école, sera adressée au référent départemental du « Concours Se construire Citoyen » désigné par le Président de l'Union, qui sera alors chargé d'organiser pour son Union, l'épreuve départementale (mise en place d'un jury, récupération des dossiers finalisés, réunion du jury, délibération, classement et décision de proposer un ou des projets au concours national, ...)
- 5) Enfin, tout au long de l'année**, le DDEN se tiendra informé du bon déroulement de l'action retenue, par des rencontres régulières avec le porteur du projet (encouragement, soutien, aide éventuelle, ...)

6) Calendrier prévisionnel du concours :

- Septembre 2022 :
Rencontre DASEN, IEN et ou CPAIEN pour présenter l'action nationale
- Octobre - novembre 2022 :
Recherche par les DDEN des projets éligibles au concours lors des rencontres des directeurs d'écoles ...
- Vendredi 16 décembre 2022 au plus tard : Transmission par les DDEN des fiches d'inscription au DDEN référent du département.



Calendrier prévisionnel du concours (suite) :

- Décembre 2022 à mi-mai 2023 : Suivi des projets retenus par les DDEN.
- Mercredi 16 mai 2023 au plus tard :
Envoi des dossiers complets par les DDEN au référent « Se construire Citoyen du département.
- Mercredi 24 mai 2023 :
Réunion du jury départemental, publication du classement départemental. Envoi du procès-verbal avec les appréciations du jury à la FDDEN.
- Jeudi 25 mai 2023 au plus tard :
Envoi à la FDDEN des dossiers retenus par le jury départemental pour le concours national.
- Mercredi 7 juin 2023 :
Réunion du jury national et publication du classement national.
- La veille du Congrès FDDEN 2023 :
Cérémonie de remises des prix à Paris.

7) Documents consultables et téléchargeables sur le site fédéral :

Ces documents sont consultables et téléchargeables sur le site fédéral : <http://www.ddenfed.org/missions-dden/se-construire-citoyen/>

- Règlement du Concours 2022/2023,
- Fiche de candidature 2022/2023 « Ecole publique »,
- Fiche de candidature 2022/2023 « Collège public »,
- Fiche d'aide pour le jury départemental,
- Modèle de « Lettre cosignée DASEN/Président d'union »,
- Livret Concours « Se construire Citoyen »,
- Diplôme Se construire Citoyen « modèle Fédération »,
- Diplôme Se construire Citoyen « modèle Union »
- Affiche du concours,
- Logo « Se construire Citoyen ».

D'avance merci aux Unions et à tous les DDEN de poursuivre ensemble cette belle aventure, pour promouvoir l'École de la République, pour transmettre nos valeurs et notre principe de laïcité et pour partager avec les élèves et les équipes éducatives tous ces projets citoyens.

Pour la commission nationale « Se construire Citoyen »

Bernard RACANIÈRE

